

SCHOLA : VOCABULAIRE ET ARCHITECTURE COLLÉGIALE SOUS LE HAUT-EMPIRE EN OCCIDENT

Bertrand GOFFAUX*

Résumé. – Le terme *schola* est très souvent employé de manière générique dans l’historiographie, pour désigner les édifices collégiaux du monde romain et, notamment, les grands complexes architecturaux associant autour d’une cour centrale une vaste salle de réunion et diverses dépendances. Mais une analyse des différents usages du terme dans la littérature et dans la documentation épigraphique, jointe à l’étude des contextes architecturaux éventuellement associés, incite plutôt à restreindre son application à de simples exèdres, ou aux seules salles de réunion collégiales. Ce constat invite à mieux prendre en compte l’hétérogénéité du phénomène associatif dans l’étude des espaces collégiaux de l’Occident romain.

Abstract. – *Schola* is a word commonly used in recent academia to refer to college buildings in the Roman world and especially to great architectural complexes organised around a central courtyard, with a vast meeting room and several outbuildings. But an analysis of the occurrences of this word in literature and epigraphic evidence, with a special attention paid to connected architectural contexts, leads to a restriction of its use to designate mere exedras, or just college meeting rooms. This invites us to take into account the heterogeneity of the associative phenomenon when studying the social and spatial dimension of collegia in the Western Roman Empire.

Mots-clés. – Rome, épigraphie, architecture, collèges, armée, cité, *schola*.

* Université de Poitiers.

S'il est un terme qui a connu un destin singulier dans l'Antiquité, c'est bien celui de *schola*. Translittéré du grec σχολή, loisir ou disponibilité, il apparaît fréquemment dans la littérature latine de la République et du Haut-Empire, mais pour désigner presque toujours une école philosophique, rhétorique ou juridique, au sens institutionnel, abstrait, et au sens matériel, c'est-à-dire les locaux abritant les différentes activités pédagogiques¹. Il lui arrive également de renvoyer à un exercice d'école ou à une forme de raisonnement philosophique². Ces usages doivent beaucoup au grec, mais on remarquera que l'emploi de *schola* dans un sens concret, matériel, pour désigner un édifice, est propre au latin, le grec préférant dans ce cas le terme σχολαστήριον³.

Cet usage du terme pour désigner une réalité architecturale revient fréquemment dans les nombreux travaux dédiés aux collèges du monde romain. Par une sorte de convention tacite, la terminologie moderne a consacré le vocable de *schola* dans le sens d'« édifice collégial » pour désigner avant tout les édifices complexes bien connus, par exemple, à Ostie. On désigne par là des sortes de maisons très vastes, souvent organisées autour d'un plan axial, et composées d'une salle de réunion, d'une cour centrale et de nombreuses dépendances⁴. Mais, comme le fait remarquer Pierre Gros, « il faut admettre que l'on cède peut-être à une habitude moderne plutôt qu'à une pratique réellement attestée dans le monde romain »⁵. En effet, nombreuses sont les inscriptions mentionnant une *schola* en contexte collégial ; mais, à ma connaissance, aucune ne peut être mise en relation directe avec des structures de ce type qui sont en général plus ou moins bien identifiées par d'autres critères, comme la présence en leur sein d'albums collégiaux⁶.

1. Très nombreux exemples de cet emploi chez Cicéron (*Tusc.*, I, 7, 9 ; *Off.*, II, 87, 11 ; etc.), Pline (*Ep.*, II, 3, 6, 1 ; II, 14, 2, 6 ; etc.), Quintilien (*Inst. Or.*, I, pr., 17, 3 ; I, 2, 1, 4 ; I, 2, 3, 2 ; etc.), Sénèque le Père (*Contr.*, I, pr., 4, 5 ; III, pr., 13, 3 ; etc.) ou, dans un sens moins académique, chez Pétrone (*Sat.*, I, 3, 2 ; 3, 1, 2 ; 3, 2, 4 ; etc.). Sur ce type de *scholae* en Afrique, à une époque généralement plus avancée, voir K. VÖSSING, *Schule und Bildung im Nordafrika der Römischen Kaiserzeit*, Bruxelles 1997. Pour les écoles de juristes, voir Gaius et les *diuersae scholae auctores* (*Inst.*, II, 15, 6 ; II, 37, 2 ; etc.).

2. Par exemple, Cic., *Pis.*, 60, 2 ; *Tusc.*, I, 8, 2.

3. H. G. LIDDELL, R. SCOTT, *A Greek-English Lexicon*, Oxford 1996⁹, s.v. σχολή et σχολαστήριον.

4. On notera néanmoins que les travaux récents évitent de réduire les édifices collégiaux aux seules *scholae*, du moins dans leur titre (le raccourci est encore souvent utilisé dans les développements). E. SUBIAS PASCUAL, « Las sedes colegiales en época romana. Problemas de tipología arquitectónica », *Butlletí Arqueològic* 16, 1994, p. 85-110 ; J. R. CARRILLO DÍAZ-PINÉS, « Las sedes de corporaciones en el mundo romano : un problema de identificación arqueológica », *Anales de arqueología cordobesa* 6, 1995, p. 29-78 ; P. GROS, « Maisons ou sièges de corporations ? Les traces archéologiques du phénomène associatif dans la Gaule romaine méridionale », *CRAI* 1997, p. 213-241 ; B. BOLLMANN, *Römische Vereinshäuser. Untersuchungen zu den Scholae der römischen Berufs-, Kult- und Augustalen-Kollegien in Italien*, Mayence 1998 ; P. GROS, *L'architecture romaine du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. I. Les monuments publics*, Paris 2001², p. 376-385 ; A. BOUET, « Les collèges dans la ville antique : le cas des *Subaediani* », *RA* 2001, p. 227-278.

5. P. GROS, « Maisons ou sièges de corporations ? ... », p. 218.

6. C'est par exemple le cas pour la Casa dei Triclini à Ostie, qui était le siège du *collegium fabrum tignuariorum*. *CIL* XIV, 4569. Cf. B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 284-288.

Le terme *schola* est ainsi utilisé de manière générique, par les historiens et archéologues, pour désigner un type d'édifice avec lequel il n'est cependant jamais associé de manière indiscutable⁷, ce qui est d'autant plus troublant que, depuis l'ouvrage fondamental de Waltzing à la fin du XIX^e siècle, on n'a pas manqué de relever la richesse du vocabulaire renvoyant aux édifices collégiaux dans les inscriptions : *templum*, *aedes*, *aedicula*, *domus*, *porticus*, *curia*, *statio*, *tetrastylum*, ou encore *basilica* sont utilisés, même si aucun ne l'est aussi fréquemment que *schola*⁸. Par ailleurs, comme nous allons le voir, ce terme apparaît dans bien d'autres contextes pour désigner des réalités architecturales très différentes de ce type de vaste édifice collégial. Dès lors, mon propos sera ici de reprendre cette documentation littéraire et, surtout, épigraphique pour tenter de mieux cerner ce que pouvait désigner le terme *schola* en général et, par là même, aboutir à une meilleure compréhension de ce que pouvaient être ces nombreuses *scholae* collégiales, attestées dans les inscriptions sans que nous connaissions nécessairement leur aspect architectural.

1. – DES AMÉNAGEMENTS VARIÉS DANS LES SOURCES LITTÉRAIRES

Comme on l'a souligné plus haut, l'emploi du terme dans la littérature latine renvoie avant tout au champ sémantique de l'école. Son utilisation dans un sens technique, architectural, est par contre assez rare et n'intervient à vrai dire que chez deux auteurs en contexte civil. Vitruve l'emploie à deux reprises, dans un même passage décrivant l'organisation des thermes : il lui sert alors à désigner les absides comprenant le *labrum* (et l'*alueus* ?), dans le *caldarium*⁹, un

7. Je laisse volontairement de côté les cas litigieux où une inscription est mise en relation avec des structures sans qu'une relation archéologique évidente les associe. On peut citer à titre d'exemple l'inscription de la *schola* des nautes à Avenches, découverte en 1804 et traditionnellement rattachée à un édifice situé dans la même *insula* 33. Les rapports de fouilles sont confus et cet édifice n'a réellement été dégagé qu'un siècle plus tard, en 1907-1909 : rien n'indique que l'inscription en provenait. B. GOFFAUX, « *Scholae* et espace civique à Avenches », à paraître dans *Bulletin de l'Association Pro Aventico*. À l'inverse, certaines associations entre une inscription et un édifice ont été rejetées parce que ce dernier ne correspondait pas à l'idée que les archéologues se faisaient d'une *schola* : c'est le cas par exemple à Ostie pour la *schola* des *dendrophori*, connue par une inscription mentionnant sa restauration (*CIL* XIV, 45) retrouvée dans la zone trapézoïdale située derrière le temple de Cybèle, mais qu'il conviendrait de rechercher ailleurs dans le voisinage, cet espace ne convenant apparemment pas à un collège si important. R. MEIGGS, *Roman Ostia*, Oxford 1960, p. 361 ; B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 319-320.

8. J.-P. WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, t. 1, Louvain 1895-1900, p. 223-224 ; B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 47.

9. Vitruve, V, 10, 4. Dans sa récente édition pour la collection des universités de France, C. Saliou se fonde sur l'organisation générale du passage pour corriger, de manière assez convaincante, le texte des manuscrits (*praeter scholam labri et alueum*, plutôt que *praeter scholam labri et aluei*) (voir Vitruve, *De l'architecture*. Livre V, C. SALIOU éd., Paris 2009, p. 329-332). Le texte correspond dès lors beaucoup mieux au plan des thermes « à *caldarium* vitruvien » conservés ; pour un commentaire de la salle et de sa fonction, voir I. NIELSEN, *Thermae et Balnea. The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths*, Aarhus 1992, p. 156-158 ; A. BOUET, *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Rome 2003, p. 40-94, et spécialement p. 40-50 ; et Y. THÉBERT, *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen. Études d'archéologie et d'histoire*, Rome 2003, p. 90-91 et p. 97-98.

emploi qui semble le rapprocher du sens plus général d'exèdre¹⁰. D'autre part, le terme revient plusieurs fois, dont une au pluriel, chez Pline l'Ancien, pour désigner une (ou des ?) salle(s) de la *porticus Octaviae*, à Rome, célèbre(s) parce qu'elle(s) abritai(en)t une série d'œuvres d'art célèbres¹¹. Un de ces passages semble même établir une équivalence entre une *schola* et la *curia Octaviae*¹², où il arrivait que le sénat se réunisse¹³. En se fondant sur la *forma Urbis*, F. Coarelli et P. Gros ont proposé d'identifier cette *schola* avec la grande exèdre semi-circulaire située au dos des temples de Junon Regina et Jupiter Stator, dans le portique d'Octavie, une hypothèse séduisante à défaut d'être définitive (fig. 1)¹⁴. Le plus intéressant est sans doute de souligner que les termes *curia* et *schola* semblent interchangeables chez Pline, et désignent un lieu de réunion du sénat, qui pouvait en outre servir d'espace d'exposition d'œuvres d'art. Certaines *scholae* exhibaient également des peintures ou des statues : c'est sans doute à partir de cette tradition que l'on peut expliquer la présence, à proximité du forum d'Avenches, de *scholae* dédiées à l'éloge de certains notables locaux, qui renfermaient à n'en pas douter les statues de différents membres de ces familles¹⁵.

On constate donc que, dans la littérature latine et en contexte civil, le terme *schola* peut désigner toutes sortes de lieux de convivialité ou de réunion, du plus modeste, comme dans le *caldarium* des thermes, aux plus vastes, comme dans la *porticus Octaviae*, cette dernière servant également de galerie d'art.

10. Sur les divers sens de *exedra* et *schola*, voir P. GROS, *Aurea Templa : recherches sur l'architecture religieuse de Rome à l'époque d'Auguste*, Rome 1976, p. 126-127 ; P. GROS, *L'architecture romaine...*, p. 377.

11. Pline, *HN*, XXXV, 114 (*in schola in Octaviae porticibus*) ; XXXVI, 29 (*in eadem schola*) ; XXXVI, 22 (*in Octaviae scholis*). L'utilisation du pluriel dans ce dernier passage est d'interprétation délicate : doit-on comprendre que le portique d'Octavie comprenait une série de *scholae* renfermant chacune des œuvres différentes, ou s'agit-il simplement d'une figure de style, d'une sorte de pluriel poétique introduisant une *variatio* chez Pline et renvoyant à un seul édifice ?

12. Pline, *HN*, XXXVI, 28-29 (*in curia Octaviae (...) in eadem schola*). Ce passage implique en outre que cet édifice était assez vaste pour contenir une statue de Cupidon et celles de quatre satyres.

13. En 7 av. J.-C., Tibère, en tant que consul, convoqua le sénat dans l'*'Οχταούσιον*, qui était situé au Champ de Mars (Dion Cassius, 55, 8, 1) : il convient d'y voir très certainement la *curia Octaviae* mentionnée par Pline.

14. L'identification est déjà présente chez R. LANCIANI, *Forma urbis Romae*, Milan 1893-1901, pl. 21. Pour une argumentation, voir P. GROS, « Hermodoros et Vitruve », *MEFRA* 85, 1973, p. 143, n. 4 ; P. GROS, *Aurea Templa...*, p. 81, n. 21 ; F. COARELLI, *Il campo Marzio : dalle origini alla fine della Repubblica*, Rome 1997, p. 535-537. Cf. aussi G. PETRUCCIOLI, s.v. *Porticus Octaviae* dans L. HASELBERGER éd., *Mapping Augustan Rome*, Portsmouth 2002, p. 206 ; A. VISCIOGLIOSI, s.v. *Porticus Octaviae* dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, t. 4, Rome 1999, p. 141-145. Cette identification suppose qu'il n'y avait en fait qu'une seule *schola* dans la *porticus Octaviae*, ce qui ne peut malheureusement être certain suite à l'emploi du pluriel dans un passage de Pline. Dans le cas de *scholae* multiples, on pourrait songer qu'elles s'identifient aux exèdres qui ornaient sans doute le flanc occidental de la *porticus*, telles qu'elle apparaît sur la *forma Urbis* sévérienne, à moins qu'elles ne se trouvent sur son côté nord, dont nous ignorons l'agencement. Cf. G. CARETONI, A. M. COLINI, L. COZZA, G. GATTI, *La pianta marmorea di Roma antica*, Rome 1960, pl. XXIX. Un parallèle peut être établi avec les exèdres du quadriportique de Pompée, qui pouvaient également accueillir des *scholae* collégiales. J. CH. BALTÿ, *Curia Ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles 1990, p. 186.

15. B. GOFFAUX, « *Scholae* et espace civique... ».

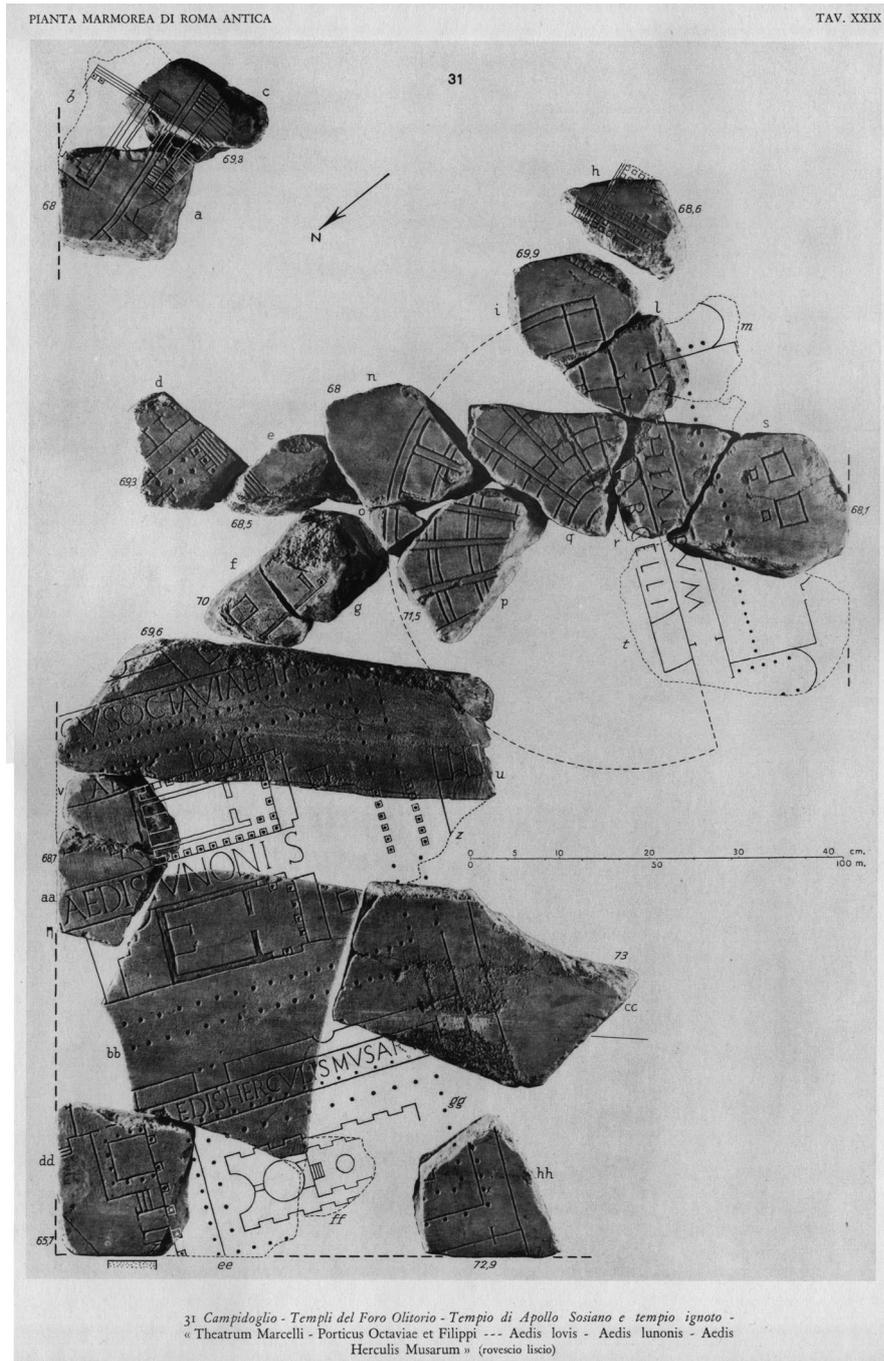


Figure 1 : La porticus Octaviae et le theatrum Marcelli sur la forma Urbis
 d'après G. CARETTONI, A. M. COLINI, L. COZZA, G. GATTI, *La pianta marmorea di Roma antica*, Rome 1960, pl. XXIX.

2. – DE SIMPLES PETITS ESPACES DE CONVIVIALITÉ

Cette flexibilité de la notion de *schola* se retrouve aussi dans les inscriptions, bien que celles-ci soient souvent isolées de leur contexte, et peu explicites. Nous laisserons de côté dans ces lignes toutes les occurrences où le terme apparaît dans le sens de « groupes de personnes », dans un contexte parfois civil, mais surtout militaire¹⁶ : on signalera simplement que cet usage a le mérite de souligner le caractère collectif ou associatif de la *schola* en latin, un sens qui l'éloigne encore un peu plus de la *σχολή* grecque.

Ce sont bien évidemment les inscriptions désignant clairement des réalisations architecturales qui nous intéressent. Comme dans les thermes évoqués par Vitruve et bien connus en Campanie¹⁷, mais dans un contexte différent, ces inscriptions pouvaient renvoyer à des aménagements curvilignes plutôt modestes, munis de banquettes, auxquels on pouvait ajouter un cadran solaire, comme c'est le cas à Pompéi, pour la *schola* proche du temple dorique, sur le forum triangulaire¹⁸. Des réalisations identiques sont sans doute à retrouver à *Nola*, également en Campanie¹⁹, dans le *pagus Laebactium*, en Vénétie²⁰, ou dans la colonie de *Curubis*, en Afrique proconsulaire²¹. Ces quatre inscriptions renvoient toutes à des aménagements datés entre le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. et l'époque julio-claudienne : il est donc possible que cette association entre *schola* et *gnomon* ait été particulièrement à la mode à cette époque, en Italie et dans une colonie africaine dotée d'une forte population d'origine italique. On trouve sans doute un même type de monument à banquette, associé à un portique, mais sans mention

16. En contexte civil, voir par exemple *IL Afr*, 59 (= *AE*, 1949, 62) ; *CIL* XIII, 3494. Le terme devint courant dans le contexte des armées tardives de Rome : voir par exemple *CIL* VI, 32949 (= *ICUR*, II, 5194 = *ILCV*, 502) ; *CIL* VI, 37276 (= *ILS*, 9213 ; *ILCV*, 484 ; *ICUR* I, 949). Sur ces unités d'élite, voir P. SOUTHERN, K. R. DIXON, *The Late Roman Army*, Londres 1996, p. 55-62.

17. Y. THÉBERT, *op.cit.*, p. 98-104.

18. *CIL* X, 831 (= *ILS*, 5619) : *L(ucius) Sepunius L(ucii) f(ilius) Sandilianus / M(arcus) Herennius A(uli) filius Epidianus / duo uir(i) i(ure) d(icundo) scol(am) et horol(ogium) / d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) c(urauerunt)*. Les deux *duumviri* mentionnés sont aussi responsables de la réalisation d'un autre cadran solaire, dans l'enceinte du temple d'Apollon (*CIL* X, 802), et peuvent être situés au début de l'époque augustéenne. H. MOURITSEN, *Elections, Magistrates and Municipal Elite : Studies in Pompeian Epigraphy*, Rome 1988, p. 102. Sur les aménagements du forum triangulaire, voir F. COARELLI éd., *Guida archeologica di Pompei*, Milan 1976, p. 141-146.

19. *CIL* X, 1236 (= *CIL* P, 03127 ; *ILS*, 5392 ; *ILLRP*, 116) : (...) *maceriem / et scholas et solarium semitam / de s(ua) p(ecunia) f(aciendum) c(urauit)* (...). L'inscription doit être de peu postérieure à la fondation de la colonie par Sylla.

20. *CIL* V, 8801 (= *ILS*, 5620) : *L(ucius) Saufeius / L(ucii) f(ilius) Claud(ia) / Clemens / scholam et / solarium / dedit*. L'attribution de cette inscription retrouvée dans le val de Cadore, dans le Frioul, fait l'objet de débats. F. MAINARDIS, « Iulium Carnicum », *Supplementa Italica* 12, 1994, p. 110, rattache l'inscription à *Iulium Carnicum* et la date de la I^{ère} moitié du I^{er} siècle, sur la base de l'onomastique et de la paléographie ; M. S. BASSIGNANO, « Bellunum – Pagus Laebactium – Feltria », *Supplementa Italica* 22, 2004, p. 226-227, envisage l'hypothèse d'un rattachement du *pagus* à *Bellunum*. On notera qu'une autre inscription de Castellavazzo (*pagus Laebactium*), mentionnant explicitement le *pagus*, commémore le don d'un *horologium cum sedibus*, sous Néron (*CIL* V, 2035).

21. *CIL* VIII, 978 : (...) *pluteum perpetu[um] / scholas II I / [h]orologium / [uia]m muni[endam ?] / [---]*. (datation consulaire : 20 av. J.-C.).

d'un cadran solaire, à *Volci*, vers 50 avant notre ère²². D'une manière générale, ces monuments sont formellement très proches des tombes dites « à *schola* », aménagements funéraires qui s'inscrivent également à l'époque augustéenne, et sont bien identifiés notamment à Pompéi et à Ostie²³. Dans ce contexte, doit-on rappeler ici qu'à la même époque à peu près, Trimalcion prévoyait lui aussi d'installer un *horologium* sur son tombeau pour que quiconque regarderait l'heure se verrait forcé de lire également son nom²⁴ ?

C'est donc là un type bien attesté de *scholae* identifiées avec des banquettes en arc de cercle ou en hémicycle, qui semblent avoir connu un certain succès, avant tout à la fin de la République et au début de l'Empire ; leur conception impliquait là aussi une forme de convivialité, de réunion pour la discussion, qu'il s'agisse d'aménagements dans l'espace public ou en contexte funéraire.

3. – DES LOCAUX ASSOCIATIFS EN CONTEXTE MILITAIRE

Mais on trouve également des *scholae* à une époque plus avancée, et dans un cadre militaire, notamment (mais pas uniquement) dans les camps ou les forts²⁵. Dans son manuel de castramétation écrit probablement au début du II^e siècle, le Pseudo-Hygin évoque des *scholae* de la I^{ère} cohorte, qu'il place dans le *scamnum* des tribuns, c'est-à-dire la portion du camp qui leur était réservée²⁶. Il n'y a néanmoins pas à sur-interpréter cette mention : l'auteur présente dans son œuvre les principes devant guider la réalisation pratique d'un camp de campagne et n'y évoque donc pas un camp permanent. Les *scholae* qu'il indique ne sont pas à proprement parler un type d'édifice ; leur définition est plutôt fonctionnelle. Il s'agit d'une unité, d'un bureau de l'armée en charge de distribuer les tâches quotidiennes aux soldats, comme on peut le déduire de l'évolution du terme à une époque plus tardive, tel qu'il apparaît chez Végèce²⁷, une interprétation renforcée par l'utilisation de *schola* pour désigner des unités d'élite

22. *AE*, 1997, 521 : *L(ucius) Caelius C(aii) f(ilius) Sab(atina), Caelia L(ucii) f(ilia) / porticum scholas / de sua pecunia / faciendas coerauerunt* (datation d'après des critères formels et morphologiques).

23. Sur le sujet, voir V. KOCKEL, *Die Grabbauten vor dem Herkulaner Tor in Pompeji*, Mayence 1983 ; H. VON HESBERG, *Römische Grabbauten*, Darmstadt 1992, p. 164-170 ; C. A. SERTA, « Le tombeau à schola di Mamia e di Marcus Alleius a Pompéi », *Epigraphica* 58, 1996, p. 131-139 ; P. GROS, *L'architecture romaine du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris 2001, p. 436-439.

24. Pétrone, *Sat.*, 71.

25. Pour un aperçu général, mais avec certaines réserves, on pourra consulter H. VON PETRIKOVITS, « Die Spezialgebäude römischer Legionslager » dans *Legio VII Gemina*, León 1970, p. 239-241 ; H. VON PETRIKOVITS, *Die Innenbauten römischer Legionslager während der Prinzipatszeit*, Opladen 1975, p. 78-80 et p. 145-146 ; F. MARCU, « Places of worship in forts », *Acta Musei Napocensis* 41-42, 2004-2005, p. 75-105 ; F. MARCU, « *Scholae* in the forts of Dacia », *Dacia* 50, 2006, p. 255-265.

26. Pseudo-Hygin, *De munitionibus castrorum*, 20.

27. Végèce, *Epit.*, II, 19, 1.

de l'armée impériale tardive. Dès lors, il semble hasardeux de vouloir se fonder sur cette description théorique d'un camp temporaire pour identifier, dans certains camps permanents, des « *scholae* de la I^{ère} cohorte », qui correspondraient à des édifices de plan basilical²⁸.

Par contre, on doit certainement accorder une attention particulière aux mentions épigraphiques de *scholae* en contexte militaire, qui sont surtout attestées à partir de l'époque sévérienne, malgré quelques mentions plus anciennes²⁹. La polysémie du terme peut à nouveau engendrer des problèmes d'interprétation, car il est parfois difficile de savoir si *schola* désigne une association de militaires, une unité, ou l'édifice dans lequel ce groupe se réunissait³⁰.

Il convient donc de laisser de côté les cas incertains³¹, pour nous concentrer sur les inscriptions où la *schola* est indiscutablement un édifice construit, aménagé ou restauré. Certains corps de militaires, et plus précisément de *principales*, ressentaient en effet l'envie de s'associer sous la forme de collèges, et pouvaient dès lors disposer d'un local où se réunir et exercer leurs activités de culte³². À *Lugdunum*, la mystérieuse unité des *poliones* des quatre légions rendait ainsi un culte aux *numina* des empereurs dans une *schola*, comme nous l'apprend une inscription retrouvée sur la colline de Fourvière en 1912³³. Depuis 197, la ville accueillait une garnison urbaine composée de détachements de quatre légions des Germanies ; les conditions de découverte de l'inscription font que nous ignorons l'emplacement exact de cette *schola* dans l'espace urbain. Tout au plus son texte nous apprend-il que la *schola* comprenait un autel consacré aux *numina* impériaux, et une *aedicula* sculptée à même la paroi, qui avaient été offerts le 5 novembre 207 par T. Flavius Super Cepula, un vétéran *scaenicus*.

28. Contra H. VON PETRIKOVITS, « Die Spezialgebäude ... », p. 239-240 ; Id., *Die Innenbauten...*, p. 79-80.

29. La mention d'une *schola* dans une tablette de *Vindolanda* (TV, III, 656), renvoie sans doute à une association de soldats dès la fin du I^{er} ou le début du II^e siècle, encore que C. SCHMIDT HEINDENREICH, « *Schola* et *collegium* : la dénomination des collèges militaires dans l'épigraphie », *Classica et Christiana* 3, 2008, p. 235, préfère y reconnaître plutôt un édifice. La mention d'une *schola armatur(arum)* à Misène, en 159, pose les mêmes problèmes d'interprétation (association ou édifice collégial ?) (*CIL* X, 3344 = *ILS*, 5902). Sur cette dernière inscription, voir C. SCHMIDT HEINDENREICH, *art. cit.*, p. 233, avec renvoi à la bibliographie antérieure.

30. Sur la question, on peut consulter J. SASEL, « *Bellum Serdicense* », dans *Opera Selecta*, Ljubljana 1992, p. 362-366 ; J. NELIS-CLÉMENT, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'Empire (I^{er} s. a.C. -VI^e s. p.C.)*, Bordeaux 2000, p. 269-272 ; et dernièrement, C. SCHMIDT HEINDENREICH, *art. cit.*, *passim*. Cette indistinction aurait d'ailleurs peut-être facilité le choix du terme *schola* pour désigner les unités d'élite de l'armée tardive, d'après M. P. SPEIDEL, *Riding for Caesar : the Roman Emperors' horse guards*, Cambridge 1994, p. 75-76.

31. On peut par exemple évoquer une dédicace *genio scholae suae* à Lambèse (*CIL* VIII, 2603 = *ILS*, 2376). Il peut s'agir du génie d'un lieu, d'un édifice, comme on connaît des génies des *horrea* ou d'une basilique, par exemple ; mais il semble que l'usage du possessif renvoie plutôt au groupe de personnes auquel appartient le dédicant. Sur la question des génies de *scholae*, voir C. SCHMIDT HEINDENREICH, *art. cit.*, p. 238-240.

32. R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Empereurs*, Paris 1913, p. 386-408 ; M. GINSBURG, « Roman Military Clubs and their Social Functions », *TAPhA* 41, 1940, p. 149-156 ; Y. LE BOHEC, *La Troisième Légion Auguste*, Paris 1989, p. 394-395 ; S. PEREA YÉBENES, *Collegia militaria. Asociaciones militares en el Impero romano*, Madrid 1999 (*non uidi*).

33. *ILTG*, 234 : *Numinib[us] Aug(ustorum) / aram pos[ui]t in[tra] scholam / po[l]lionum leg(ionum) IIII [e]t aediculam / e pariete scall[is]it et inpen[di]o suo fecit T(itus) / Fl(avius) Super Cepula (...).*

C'est à une même garnison urbaine en détachement que renvoie un autre texte retrouvé en 1990 à Chersonèse en Crimée³⁴. En 250, M. Ratirius Saturninus, centurion placé à la tête de la vexillation de la I^{ère} légion *Italica* stationnée dans la ville, fit (re)construire la *schola* des *principales* ; à nouveau, la forme architecturale de cette *schola* nous est inconnue, puisque l'inscription a été retrouvée en remploi dans les thermes tardifs de la citadelle³⁵.

Les *speculatores*, agents de liaison affectés au service du gouverneur provincial, pouvaient également posséder leur propre *schola*, comme nous l'apprennent deux inscriptions très proches dans l'esprit, provenant d'*Apulum*³⁶, en Dacie, et d'*Aquincum*³⁷, en Pannonie Inférieure. Toutes deux mentionnent la construction (à *Apulum* vers 198-199) ou la reconstruction (à *Aquincum*, en 228) de la *schola* des *speculatores*, en reprenant dans une deuxième partie la liste des individus qui s'étaient associés pour en assurer le financement (vingt à *Aquincum*, et sans doute trente à *Apulum*). L'inscription d'*Aquincum* est perdue, et nous ignorons l'emplacement de la dite *schola*, qui pouvait se trouver aussi bien dans le camp que dans l'agglomération civile située à proximité, ou dans le palais du gouverneur consulaire³⁸. Par contre, les fragments de la plaque de marbre sur laquelle est gravé le texte d'*Apulum* proviennent du grand édifice situé au sud-est du camp, qui comprenait plusieurs cours intérieures, un ensemble thermal mais aussi différentes pièces de fonction indéterminée. Les inscriptions qui y furent retrouvées ont amené I. Piso et A. Diaconescu à proposer d'y reconnaître le « *praetorium* » du gouverneur consulaire des *Tres Daciae*³⁹. Dès lors, et même si l'édifice en question mériterait une étude plus approfondie, il est permis de suggérer que la *schola* des *speculatores* occupait une pièce au sein de ce « *praetorium* », et peut-être qu'il en allait de même à *Aquincum*, où cette demeure du gouverneur est bien mieux connue. Cette interprétation est corroborée par quatre inscriptions récemment mises au jour lors des fouilles du « *praetorium* » de *Caesarea Maritima*, qui attestent bien la présence de différents corps d'*officiales* au sein de ce vaste complexe⁴⁰. Pour notre propos, c'est l'inscription mentionnant explicitement la *sc(ola)* (*centurionum*) qui est la plus intéressante, car elle a été retrouvée *in situ*, dans une pièce située directement au sud

34. *AE*, 1996, 1358 = *AE*, 1999, 1349 : (...) *scholam principalium / a solo labas de suo / aedificauit*.

35. J. G. VINOGRADOV, V. M. ZUBAR, « Die schola principalium in Chersonesos », *Il mar nero* 2, 1995-1996, p. 129.

36. I. PISO, *Inscriptions d'Apulum (inscriptions de la Dacie romaine – III 5)*, Paris 2001, n° 426 : [*Pro s*]alute *Seueri [et Anto]nin[i A]jug[gustorum et [[Getae Caes(aris)]]] / sc[ho]lam specu[latoru]m [--- impen]ldio suo feceru[nt ---] (...).*

37. *CIL* III, 3524 (= *ILS*, 2375) : *Schola speculatorum / legionum I et II Adiutricium / Piarum Fidelium Seuerianar(um) / refecta per eosdem quorum / nomina infra scripta sunt (...).*

38. R. HAENSCH, *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*, Mayence 1997, p. 98-104 ; sur le *praetorium* d'*Aquincum*, voir K. H. KÉRDÓ, « Der Statthalterpalast von Aquincum » dans P. SCHERRER éd., *Domus. Das Haus in den Städten der römischen Donauprovinzen*, Vienne 2008, p. 285-306.

39. A. DIACONESCU, I. PISO, « Apulum » dans *La politique éditiltaire dans les provinces de l'Empire romain*, Cluj-Napoca 1993, p. 72-73 ; R. HAENSCH, *op. cit.*, p. 343-344 ; A. DIACONESCU, « The Towns of Roman Dacia : an Overview of Recent Research » dans W. S. HANSON, I. P. HAYNES édés., *Roman Dacia. The Making of a Provincial Society*, Portsmouth 2004, p. 103-117.

40. *AE*, 2003, 1804-1807.

du cirque d'Hérode, dans la partie la plus orientale du complexe (Fig. 2)⁴¹. Dans l'attente de la publication complète des fouilles, nous manquons d'information sur son plan précis ; tout au plus pouvons-nous déduire des plans publiés qu'il s'agissait d'une salle trapézoïdale de dimensions assez modestes (environ 8 x 4 m), appuyée contre le cirque, et équipée d'une sorte de table, peut-être destinée à accueillir des statues, devant laquelle a été découverte l'inscription. Un escalier permettait d'atteindre un étage qui était sans doute une terrasse permettant d'assister aux courses. Au-delà des aménagements qui sont propres à l'immense complexe architectural identifié comme le « *praetorium* » de *Caesarea Maritima*⁴², et qui résultent de la proximité du cirque hérodien, il semble bien que la *sc(ola)* des centurions ait encore été dans le cas présent une simple salle, sans doute ornée de statues.

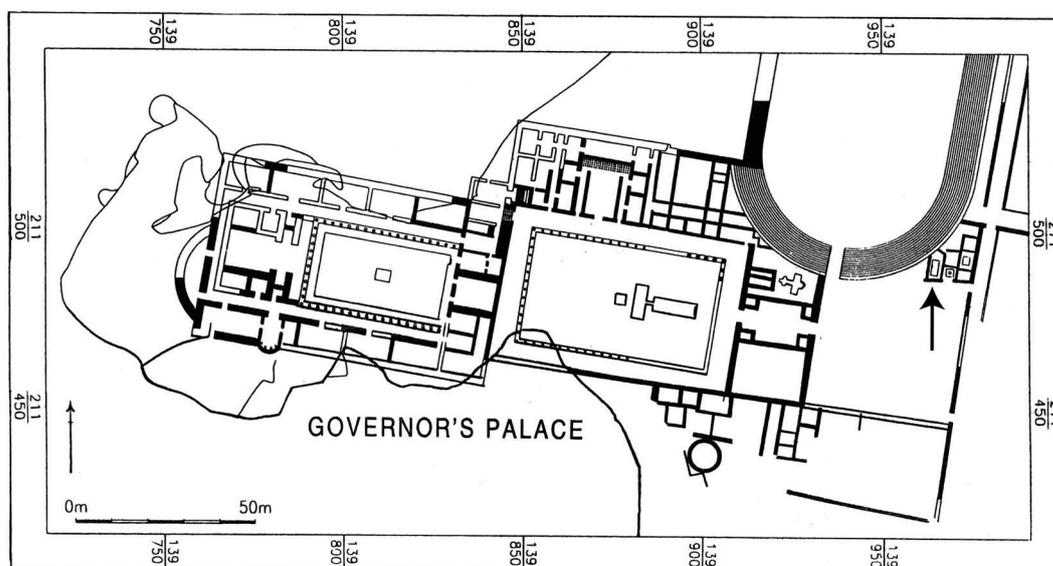


Figure 2 : Le « *praetorium* » de *Caesarea Maritima* (la flèche à droite indique la *schola* des centurions) d'après H. COTTON, W. ECK, « Governors and their personnel on Latin inscriptions from *Caesarea Maritima* », *The Israel Academy of Science and Humanities – Proceedings VII.7*, 2001, p. 218.

41. AE, 2003, 1806 : *Cl(audius) Seuerus / cust(os) sc(olae) (centurionum) / s(ua) p(ecunia) f(ecit)*. Pour un commentaire détaillé, voir H. COTTON, W. ECK, « Governors and their Personnel on Latin Inscriptions from *Caesarea Maritima* », *The Israel Academy of Science and Humanities – Proceedings VII.7*, 2001, p. 234-235.

42. Sur ce complexe, voir B. BURRELL, « Palace to Praetorium : the Romanization of Caesarea » dans A. RABAN, K. G. HOLM, *Caesarea Maritima. A Retrospective after Two Millennia*, Leiden 1996, p. 228-247 ; K. L. GLEASON, « The Promontory Palace at Caesarea Maritima : Preliminary Evidence for Herod's praetorium », *JRA* 11, 1998, p. 22 ; L. LAVAN, « The Residences of Late Antique Governors. A gazetteer », *Antiquité Tardive* 7, 1999, p. 155-158 ; H. COTTON, W. ECK, *op. cit.*, p. 216-218.

Comme on peut le déduire de tous ces exemples, les *scholae* de certaines unités militaires en détachement pouvaient s'installer en milieu urbain, et/ou au sein même de la résidence de fonction du gouverneur provincial⁴³. Mais on trouvait également des *scholae* dans les camps, ou à leur proximité. Ainsi, à Rome, un épistyle de marbre aujourd'hui perdu, mais provenant de la zone des *castra praetoria*, indique que L. Locerius Restitutus, *uexillarius*, et C. Iulius Priminus, récemment promu centurion, se sont chargés de reconstruire *pecunia publica* une *schola*, dont ils ont ensuite décoré l'*aedicula* de marbre à leur frais⁴⁴. On remarquera le financement mixte de sa restauration, sur lequel on aurait aimé avoir plus de détails, tout comme sur son emplacement, qu'on peut simplement supposer à l'intérieur ou à proximité du camp des prétoriens⁴⁵. On notera simplement au passage que, comme à *Lugdunum*, une telle *schola* comportait une *aedicula*.

Toujours à Rome, l'emplacement d'une autre *schola* militaire semble un peu mieux connu. Des fouilles menées en 1934 sous la nef principale de la basilique Saint-Jean-de-Latran ont mis au jour une pièce de 7 m sur 4,60 m, dont les murs étaient décorées de motifs géométriques blancs sur fond rouge, et dans laquelle ont été retrouvés, apparemment *in situ*, une colonne et un chapiteau ionique (Fig. 3)⁴⁶. Sur ce dernier figurent deux inscriptions, dont une couvre les volutes et l'astragale et indique que la *schola cur(atorum)* a été dédiée le 1^{er} janvier 197, sous la responsabilité du bénéficiaire Apollonius Apollodorus⁴⁷. L'inscription sur la volute de droite précise qu'il s'agit du *col(legium) curato[r(um)]*, dont elle donne les noms de 16 membres, parmi lesquels se trouve celui d'Ael(ius) Respectus, qui était l'*optio*, c'est-à-dire le magistrat du collège⁴⁸. Elle nous apprend également que le collège a accompli un vœu à Minerve Auguste, l'inscription de gauche indiquant que le vœu est effectué *pro salute* pour Septime Sévère, Caracalla et Plautien, aux bons soins du tribun, du centurion et du *princeps*. On se trouve dès lors en plein cœur des *castra noua* des *equites singulares*, camp nouvellement construit par Septime Sévère⁴⁹. La *schola* était ici un édifice un peu plus large que profond,

43. Il n'a été mentionné ici que les cas où le terme de *schola* apparaît sur des inscriptions plus ou moins associées à des « *praetoria* » ; mais d'autres « *praetoria* », plus ou moins bien connus, ont également livré une série de pièces mises en relation avec des associations de militaires, sans que le mot de *schola* ne soit employé. Sur le dossier, voir B. BURRELL, *op. cit.*, *passim* ; L. LAVAN, *art. cit.*, *passim*.

44. *CIL VI*, 215 (= *CIL VI*, 30717) : (...) *scholam uetustate corruptam pecunia publica restituendam / [curauerunt it]em aed[icu]lam de suo marmore adornauerunt*.

45. M. Durry la suppose dans le « *praetorium* », par analogie avec la situation à Lambèse (M. DURRY, *Les cohortes de prétoriens*, Rome 1938, p. 53). Le parallèle avec Lambèse n'est pas totalement convaincant, puisqu'il semble désormais très probable que les militaires y disposaient également de *scholae* dans la ville haute, à l'extérieur du camp.

46. E. JOSI, « Scoperte nella basilica costantiniana al Laterano », *Rivista di Archeologia Cristiana* 11, 1934, p. 335-358, et spécialement p. 347-351.

47. M. P. SPEIDEL, *Die Denkmäler der Kaiserreiter. Equites Singulares Augusti*, Cologne 1994, n° 54.

48. D. J. BREEZE, « A Note on the Use of Titles *optio* and *magister* below the Centurionate during the Principate », *Britannia* 7, 1976, p. 127-133, et spécialement p. 127.

49. C. BUZZETTI, *Castra Equitum Singularium, Singulariorum* dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, t. 1, Rome 1993, p. 246-248.

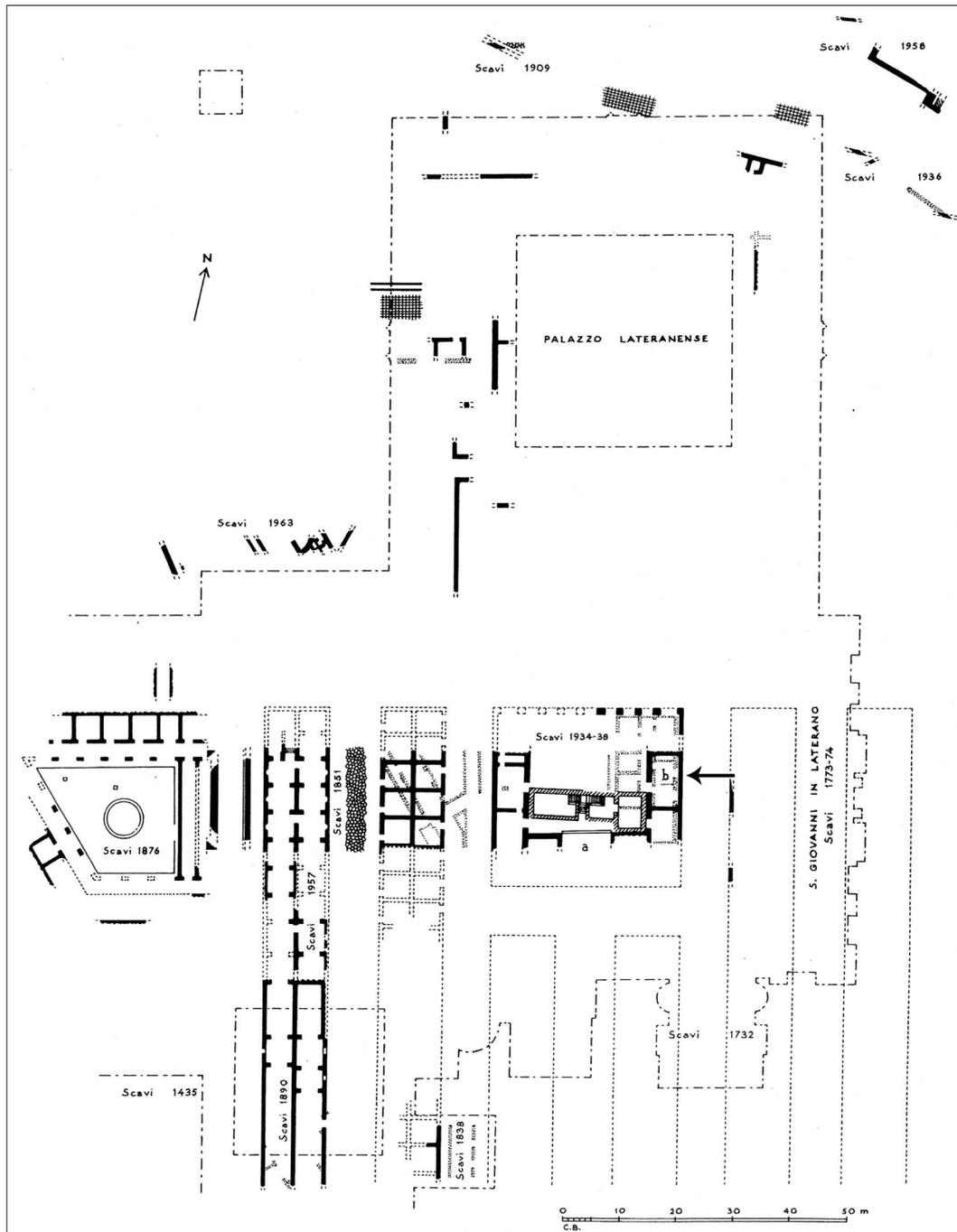


Figure 3 : Les *castra nova equitum singularium*, à Rome (la flèche à droite indique la *schola cur(atorum)*)
 d'après C. BUZZETTI, *Castra Equitum Singularium, Singulariorum* dans
Lexicon Topographicum Urbis Romae, t. 1, 1993, fig. 142.

qui ouvrait par une porte large d'1,80 m sur un espace qui était peut-être une cour centrale ou une vaste pièce de type *aula*. Il s'agit donc d'un local simple, quoique décoré, et situé au cœur même du nouveau camp construit par Sévère sur le Caelius, dans ce qui était probablement le « *praetorium* ».

C'est néanmoins le dossier de Lambèse qui est le plus souvent évoqué à propos des *scholae* de collèges militaires. La documentation épigraphique y est en effet relativement abondante mais aussi, paradoxalement, un peu décevante, en raison du manque d'information précise sur le lieu et le contexte archéologique de découverte de la plupart des textes. Il nous est dès lors possible de localiser les quartiers dans lesquels les *scholae* prenaient place, mais non de les identifier formellement avec des structures précises. Par ailleurs, notre enquête ne porte ici que sur les inscriptions mentionnant les *scholae* de manière explicite ; or d'autres inscriptions collégiales présentent, avec ces dernières, des similitudes formelles telles qu'on peut vraisemblablement imaginer qu'elles occupaient elles aussi une *schola* qui n'était pas directement nommée⁵⁰. Il semble aussi que des édifices désignés différemment, comme le *tabularium legionis* ou le *tabularium principis*, partageaient avec les *scholae* des similitudes fonctionnelles très fortes : ils étaient eux aussi décorés des statues impériales (*imagines*), tandis que leurs inscriptions adoptaient une forme cintrée similaire à celle de certaines inscriptions de *scholae*⁵¹, et comportaient également un règlement collégial. Différents indices convergent donc pour suggérer que le *tabularium* servait de *schola* aux collèges dont les membres y travaillaient. Cette information est importante parce que, contrairement aux inscriptions commémorant la construction de *scholae*, nous connaissons avec précision le lieu de découverte de l'inscription du *tabularium legionis* : il s'agit de la salle n° 5 d'après le plan de Besnier, c'est-à-dire la troisième salle à l'est de la chapelle des enseignes, qui se trouve à l'angle sud-est des *principia* (Fig. 4)⁵². Cette salle principale mesurait 9,40 m de largeur sur 7,50 m de profondeur ; sa couverture était soutenue par au moins deux colonnes, et elle était décorée, d'après l'inscription, par des statues impériales offertes par les membres du collège qui s'y réunissait et comportait les *exacti* et les *librarii* de la légion, ainsi qu'un *cornicularius* et un *actarius*. Ce local d'apparat communiquait avec d'autres salles plus petites situées à l'angle des *principia*, qui faisaient sans doute office d'annexes, ou de locaux plus techniques. Tout laisse donc à penser que la salle principale du *tabularium legionis* était une sorte de *schola* dont la dénomination avait été adaptée à la nature de l'association qui s'y réunissait, et lui permettait de se distinguer.

50. Pour une présentation complète du dossier, voir M. BESNIER, « Les *scholae* de sous-officiers dans le camp romain de Lambèse », *MEFR* 19, 1899, p. 199-258.

51. *AE*, 1898, 108-109 (= *ILS*, 9100) (*tabularium legionis*) ; *CIL* VIII, 18072 (= *ILS*, 2446) (*tabularium principis*). Sur la forme de la première inscription, voir la présentation faite par R. Cagnat dans *CRAI* (1898), p. 383-387 ; sur celle de l'inscription du *tabularium principis*, voir R. CAGNAT, *Musée de Lambèse*, Paris 1895, planche VII, 6. Pour un autre exemple d'inscription de ce type, voir J. MARCILLET-JAUBERT, « Remarques sur quelques inscriptions de Lambèse », *Antiquités Africaines* 1, 1967, p. 73-75 (= *AE*, 1967, 568).

52. M. BESNIER, *art. cit.*, p. 238-242 ; R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique...*, p. 475.

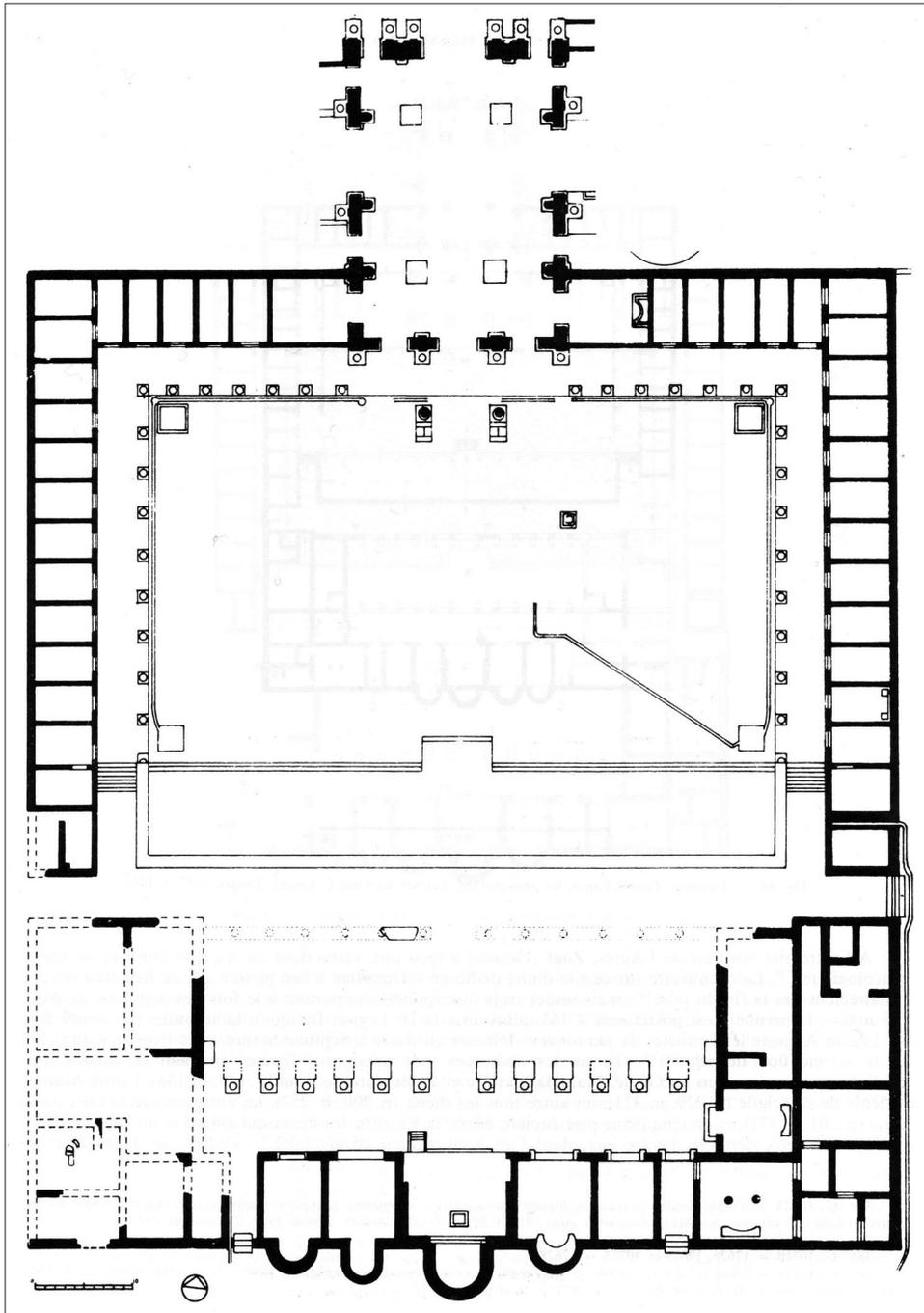


Figure 4 : Les *principia* du grand camp de Lambèse
d'après Y. LE BOHEC, *La Troisième Légion Auguste*, Paris 1989, p. 420, fig. 57.

En dehors de cette inscription un peu particulière, nous ignorons malheureusement le lieu de découverte précis des inscriptions mentionnant explicitement des *scholae* : la plus célèbre est à n'en pas douter celle des *optiones*, gravée sur plusieurs blocs formant un hémicycle terminé à chaque extrémité par un pilastre reprenant la liste des membres du collège⁵³. Nous savons simplement qu'elle a été retrouvée « derrière le *praetorium* », ce terme désignant au XIX^e siècle la *groma* ou entrée monumentale des *principia* ; on peut simplement en déduire que cette *schola* se trouvait dans les *principia* du grand camp. Néanmoins, sa forme semi-circulaire et ses dimensions importantes (environ 2,80 m de largeur pour 2 m de profondeur⁵⁴) la prédisposent à s'intégrer à une abside, car elle aurait tendance à envahir l'espace de manière peu commode dans une pièce rectangulaire. Dès lors, dans l'état de nos connaissances, les seules absides qui semblent pouvoir accueillir cette inscription seraient celles des salles 11 ou 12, situées immédiatement à l'ouest de la chapelle des enseignes⁵⁵ ; mais rien n'interdit de penser que d'autres salles à absides aient existé, notamment à l'angle sud-ouest des *principia*, et que cette inscription provienne de cette même zone.

D'autres inscriptions collégiales adoptent une forme en arc de cercle similaire à celle de l'inscription du *tabularium legionis* : on pourrait leur supposer une position assez comparable, contre le mur du fond dans une pièce sans abside, ou un peu en avant d'une abside légèrement incurvée⁵⁶. C'est le cas pour la *schola* (?) des *officiales* du préfet de légion Aelius Saturninus : son inscription « légèrement cintrée » a été trouvée dans le jardin de la Maison Centrale, qui couvrait l'angle sud-ouest des *principia*⁵⁷. De cette même zone proviennent deux autels

53. CIL VIII, 2554 (= CIL VII, 18048 ; ILS, 2445) : *Pro salute Augg(ustorum) / optiones scholam suam cum stauis et imaginibus domus [di]uinae / item diis conseruatorib(us) eorum, ex largissimis stipend[is] et / liberalitatib(us) quae in eos conferunt fecerunt (...)*. Sur la forme de l'inscription, voir le dessin en perspective et le plan donné par M. BESNIER, *art. cit.*, p. 216.

54. Estimation personnelle d'après le plan à l'échelle de M. BESNIER, *art. cit.*, p. 216. G. Wilmanns, dans le CIL, mentionne quant à lui une largeur de 3,20 m. Après avoir été conservée au Musée du Louvre jusqu'en 1937, l'inscription se trouve actuellement en dépôt au Musée National des Antiquités, à Alger, où il conviendrait de l'étudier plus en détail.

55. Cette hypothèse repose sur mon estimation des dimensions de l'inscription, et sur les plans des *principia* proposés en annexe de l'article de M. BESNIER, *Les scholae de sous-officiers...*, de F. RAKOB, S. STORZ, « Die Principia des römischen Legionslagers in Lambaesis. Vorbericht über Bauaufnahme und Grabungen », *MDAI(R)* 81, 1974, p. 253-280, et de Y. LE BOHEC, *op. cit.*, p. 420, fig. 57. Néanmoins, leur échelle ne permet pas toute la précision souhaitable, d'autant plus qu'ils présentent des variations dans le dessin des absides, et cette suggestion devrait être corroborée par un relevé détaillé des dimensions des salles n° 11 et 12 (numérotation de M. Besnier), et tout particulièrement de leurs absides. Malheureusement, l'accès au site de Lambèse reste très difficile. M. BESNIER, *art. cit.*, p. 251-252, attribue l'inscription à l'abside de la salle 1, ce qui est peu probable puisqu'il ne peut s'agir que de la chapelle aux enseignes.

56. C'est ce qu'on pourrait déduire des vestiges en arc de cercle conservés dans la salle n° 2, située directement à l'est de la chapelle des enseignes, et traditionnellement attribuée aux *equites legionis*. M. BESNIER, *art. cit.*, p. 233-237 ; R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique...*, p. 484.

57. AE, 1899, 60 (= ILS, 9099) : *[scholam suam cu]m imaginibus / [domus diuinae ex larg]issimis stipendiis / [et liberalita]tibus quae in eos conferunt / [fecerunt] officiales Aeli(i) Saturnini / [pr]aef(ecti) leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) / (...)*.

jumeaux dédiés au génie de la *schola* par le questeur d'un collège, qui offre également des statuettes (*statuncula*) : nul doute que ces aménagements prenaient place dans une pièce nommée *schola*, tout comme nombre d'inscriptions monumentales ou de listes de militaires provenant de cette même partie du camp⁵⁸. Cette concentration d'inscriptions collégiales a mené M. Besnier à identifier un « quartier des *scholae* » dans la partie postérieure des *principia*, sur une terrasse légèrement surélevée, et à proposer que les *scholae* soient en fait les salles qui occupaient le flanc sud des *principia*, l'une d'entre elles (la salle n° 2 d'après sa numérotation, immédiatement à l'est de la chapelle des enseignes) étant réservée aux *equites legionis*⁵⁹. Les comparaisons typologiques ont désormais permis d'isoler au centre la chapelle des enseignes, mais il n'est absolument pas exclu que des *scholae* s'y soient élevées tout autour. Par ailleurs, il semble que cette zone du camp ait pu être transformée en basilique, les salles décrites la flanquant sur son côté sud⁶⁰.

Néanmoins, comme les découvertes épigraphiques provenaient de la zone des *principia* en général, et pas nécessairement de leur zone méridionale, rien n'interdit de penser que d'autres *scholae* occupaient d'autres lieux, notamment autour de la première grande esplanade, directement derrière la *groma*⁶¹. Les rangées de pièces évoquant les *tabernae* d'un forum pouvaient accueillir des inscriptions collégiales assez modestes, éventuellement cintrées, et donc servir de *scholae* à certains collèges. Aucune certitude n'est permise.

Il semble aussi que des collèges pouvaient se réunir en dehors du grand camp, dans la ville haute de Lambèse, autour du Capitole ou du temple d'Esculape : c'est ce qu'indiqueraient certaines inscriptions collégiales qui y ont été retrouvées et ont difficilement pu y être amenées depuis le camp, trop distant⁶². Là aussi, les édifices susceptibles d'être identifiés avec d'éventuelles *scholae* sont très nombreux, mais les indices trop minces pour se hasarder à avancer quelque hypothèse.

En résumé, la documentation en contexte militaire semble privilégier des salles de réunion ou d'apparat, de dimensions assez modestes et de forme rectangulaire, éventuellement absidées, et dotées d'une dimension cultuelle très importante. Certaines inscriptions collégiales de Lambèse adoptent en outre une forme cintrée ou semi-circulaire qui n'est pas sans rappeler les *scholae* à banquettes évoquées précédemment, mais il semble qu'il ne faille pas y voir plus qu'une coïncidence renforcée par le caractère convivial d'un support épigraphique à vocation

58. CIL VIII, 2601-2602 : *Genio / scholae / L(ucius) Iul(ius) Crescentian(us) / q(uaestor) arulas / cum stal tuncullis coll(egio) / donauit.*

59. M. BESNIER, *art. cit.*, p. 250-252.

60. L. LESCHI, « Le camp de la III^e légion Auguste à Lambèse (Algérie) » dans *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris 1957, p. 189-200, et spécialement p. 189-196.

61. L. LESCHI, *art. cit.*, p. 195.

62. J. MARCILLET-JAUBERT, *art. cit.*, p. 73-75 (= AE, 1967, 568) ; M. CHRISTOL, M. JANON, « *Religio iuxta Aesculapium* », *Antiquités Africaines* 38-39, 2002-2003, p. 74 ; M. JANON, J.-M. GASSEND, *Lambèse. Capitale militaire de l'Afrique romaine*, Ollioules 2005, p. 40. Ces inscriptions ayant été retrouvées en situation de remploi, il faut néanmoins se garder de vouloir les attribuer à des édifices précis de ce quartier, notamment aux édifices bordant l'esplanade précédant le temple d'Esculape.

englobante⁶³. La salle qui faisait fonction de *schola* ne devait pas nécessairement comporter une telle banquette curviligne, comme semble nous l'enseigner la *schola* des *castra noua equitum singularium* à Rome. Par contre, on remarquera la localisation topographique de ces édifices, au cœur des « *praetoria* », des *principia*, voire peut-être d'un espace public, comme le quartier du Capitole et du temple d'Esculape à Lambèse : ces lieux de convivialité militaire, organisés autour du culte impérial, recherchaient sans doute également une forme de visibilité, de projection dans un espace qui dépassait celui du collège.

4. – SCHOLA IN QUAM CONUENIMUS : DES SALLES DE RÉUNION EN CONTEXTE CIVIL

D'autres inscriptions mentionnant des *scholae* prolongent cette idée, mais en contexte civil et en désignant des réalisations peut-être un peu plus vastes, de véritables salles de réunion, un sens proche de celui de la *schola* (ou *curia*) du portique d'Octavie. Tout comme les sénateurs, à Rome, pouvaient se réunir en différents lieux⁶⁴, y compris dans cette *schola* de la *porticus Octauiae*, les décurions des cités d'Italie et des provinces pouvaient également choisir une *schola* pour leurs réunions. C'est ce dont nous informent deux décrets décurionaux italiens, précisant le lieu où se sont tenues les délibérations. Ainsi, à *Perusia*, en 166, c'est dans la *schola Laeli[a]na* que les décurions se réunirent pour concéder l'emplacement qu'occuperait la statue d'Antonin Pieux offerte à la cité par Caius Egnatius Festus à titre posthume⁶⁵. On notera que le conseil de la cité choisit une localisation *ad introit[um] c[ur]i[ae]*, preuve que *Perusia* disposait également d'une curie, si la lecture de l'inscription est correcte ; le débat est ouvert pour savoir si celle-ci est identique à la *schola Laeli[a]na*, les deux termes étant interchangeables, comme dans la description que donne Pline de la *porticus Octauiae* à Rome, ou si la cité disposait de deux lieux de réunion pour les séances des décurions.

De même, à *Brundisium*, en 144, le sénat local se réunit *in schola Poll(ionis)* pour honorer de manière posthume Clodia Anthianilla, la fille du patron du municipes, un chevalier nommé L. Clodius Pollio⁶⁶. Il est dès lors très probable que les décurions aient choisi pour se rassembler un édifice offert par le père (encore vivant) de la défunte, à moins qu'il ne s'agisse d'une salle

63. Les inscriptions cintrées de Lambèse mériteraient une étude spécifique analysant leurs dimensions et leur intégration aux monuments. Leur hauteur n'exclut pas formellement qu'elles aient pu servir de banquettes, si du moins elles ne reposaient pas sur un soubassement surélevé. Mais on peine à leur attribuer une telle fonction, qui siérait mal à la dignité affichée par les textes gravés.

64. J. CH. BALTY, *op. cit.*, p. 186-190.

65. *CIL* XI, 1924 (= *ILS*, 5503) : *M(arco) Vibio Liberale P(ublio) Martio Vero co(n)s(ulibus) / (ante diem) X k(alendas) Apriles Augustae Perusiae / in schola Laeli[a]na scribundo adfuerunt (...)*.

66. *AE*, 1910, 203 : (...) *L(ucio) Lolliano Auito T(ito) Statilio Maximo co(n)s(ulibus) (ante diem) X k(alendas) April(es) in schola Poll(ionis) / quod uerba facta sunt de honoranda morte Clodiae Anthianillae (...)*. G. WESCH-KLEIN, *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Stuttgart 1993, p. 156. Voir aussi M. SILVESTRINI, « I decreti decurionali di Brindisi », *CCG* 14, 2003, p. 189-191.

de réunion « privée », mise à la disposition des décurions par un des leurs. Faut-il encore ici supposer une équivalence entre cette *schola* et la curie de la cité ? Nous ne pouvons en être certains, mais c'est loin d'être impossible : on remarquera ainsi par exemple qu'en Germanie Inférieure, la *colonia Ulpia Traiana* possédait sa propre *schola*⁶⁷, et qu'il se peut que le terme soit utilisé comme un simple synonyme de *curia*.

Le parallèle s'établit bien évidemment avec les *scholae* qui servaient de lieux de réunions associatifs, eux aussi bien connus par quelques décrets collégiaux conservés, et par les inscriptions commémorant leur construction⁶⁸. Même s'il ne s'agissait pas du seul lieu de réunion pour les collèges, qui à l'instar des sénateurs pouvaient se rassembler dans d'autres édifices, notamment dans des temples⁶⁹, plusieurs décrets collégiaux présentent la *schola* comme l'espace où se trouvent les membres lors de sessions délibératives, afin d'honorer d'une *tabula aenea* un patron ou un évergète. C'est notamment le cas pour le *collegium fabrum* de *Volsinii*, convoqué *in schola collegi* par ses deux quinquennales en 224⁷⁰, pour celui de *Pisaurum*, qui se réunit en 256 *in schola deae Mineru(a)e Aug(ustae) col(legii) fab(rum)*⁷¹, ou encore pour celui de *Sentinum* se réunissant en 260 *in schola sua*⁷². Toujours à *Sentinum*, mais l'année suivante, les *centonarii* se réunirent *in triclini(o) domus c(ollegi) c(entonariorum)*⁷³, alors que les mêmes *centonarii*, dans le municipes tout proche d'*Ostra*, se réunissaient, toujours en 260, *cum schola sua*⁷⁴. Les termes semblent employés ici de manière presque interchangeable, et le plus intéressant est sans doute de noter l'équivalence fonctionnelle, dans les deux décrets,

67. CIL XIII, 8643 (= ILS, 7064). La *schola c(oloniae) Tr(aiana)e* est restaurée après avoir souffert d'un incendie, entre 161 et 169.

68. J.-P. WALTZING, *op. cit.*, t. 4, p. 437-439 ; B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 47, n. 1.

69. Les dendrophores de *Lavinium* se réunissent par exemple dans le *Caesareum* du forum en 228 (AE, 1998, 282). À *Lanuvium*, c'est le temple d'Antonin qui sert de lieu de réunion (CIL XIV, 2112 = ILS, 7212 – 136 ap. J.-C.) ; à *Regii Lepidi*, le *templum collegi fabrum et centonariorum Regiensium* (CIL XI, 970 = ILS, 7216 – 190 ap. J.-C.) ; à *Fidentia*, le *templum Mineruae collegi fabrum* (AE, 1991, 713 – 206 ap. J.-C.). Dans ces deux derniers cas, ces *templa* collégiaux peuvent simplement désigner, sous une autre appellation, des *scholae*, tout comme la curie était une forme de *templum ordinis*. J. CH. BALTZ, *op. cit.*, p. 10.

70. CIL XI, 2702 (= ILS, 7217) : *Ap(pio) Claudio Iuliano II / L(ucio) Bruttio Crispino / co(n)s(ulibus) / (ante diem) X k(alendas) Februarias / in schola collegi fabrum ciuitatis Volsiniensium, quem coegerunt / T(itus) Sossius Hilarus et Caetennius Onesimus q(uin)q(uennales) (...)*.

71. CIL XI, 6335 (et p. 1399) (= ILS, 7218) : *L(ucio) V(alerio) Maximo et M(arco) Acilio Galbri(um) co(n)s(ulibus), nonis Ianuariis, / colonia Iulia Feliciae Pisauro, in schola deae Mineru(a)e Aug(ustae) col(legii) fab(rum) collegae uniuer/si conuenerunt (...)*.

72. CIL XI, 5748 (= ILS, 7220) : *P(ublio) Cornelio Saeculare II et Iunio Donato II / co(n)s(ulibus) kal(endis) Iulis / Sentini cum in schola sua frequen(s) numerus coll(egii) fab(rum) / Sentinatium conuenissent (...)*.

73. CIL XI, 5749 (= ILS, 7221) : *Imp(eratore) Galli(um) Aug(usto) IIII et Volusiano co(n)s(ulibus) / (ante diem) XV kal(endas) Septembres / Sentini in triclini(o) domus c(ollegii) c(entonariorum), numerum habentibus sequella eiusdem colleg(ii), ibi referentibus Casidio / Seuero patre n(umeri) n(ostri) et Heldio Peregrino parente (...)*.

74. CIL XI, 5750 : *P(ublio) Cornelio Saeculare II et C(aio) Iunio Donato II co(n)s(ulibus) (ante diem) IIII non(as) Dec(embres) / Ostre in municipio coll(egium) centon(ariorum) cum schola sua frequen/tes scribundo adfuissent ibique referente T(ito) Vessidio For/tunato q(uin)q(uennale) uniuersorum consensu uerba sunt facta (...)*. On peut raisonnablement émettre l'hypothèse d'une erreur de gravure, avec *cum* en lieu et place de *in*.

entre *schola* et *triclinium domus collegi* : le texte ne fait pas référence à l'ensemble de la *domus* collégiale, mais à la seule salle de réunion, ce qui constitue un argument supplémentaire pour voir dans le terme *schola* ce seul espace de rassemblement, et non l'ensemble de l'édifice collégial. Quoi qu'il en soit, la multiplicité des lieux de réunion collégiale apparaît bien dans le dossier de *Lavinium*, en 228 : le collège des dendrophores s'y réunit dans le *Caesareum* du forum pour honorer C. Servilius Diodorus, un de ses bienfaiteurs, du titre de patron. Mais dans le texte même de cette table de patronat, le collège indique aussi qu'une copie de la fondation instituée par cet évergète se trouve affichée dans la *schola in quam conuenimus*, ce qui indique que cet autre lieu de réunion servait aussi de lieu d'affichage de documents, et de représentation, puisque cette copie sur table de bronze mettait en scène le collège et son bienfauteur⁷⁵.

5. – LA NATURE DES *SCHOLAE* COLLÉGIALES

Jusqu'ici, les *scholae* collégiales nous sont apparues avant tout comme des lieux de réunion, éventuellement présidées par une statue de culte comme celle de Minerve chez les *fabri* de *Pisaurum*, ce qui se conçoit sans mal dans le cas d'une religion avant tout communautaire. Il s'agit en tout cas de fonctions requérant une seule pièce, éventuellement assez vaste, et non pas de complexes reliant différents locaux autour d'une cour centrale.

Il en va de même pour les seuls cas où nous connaissons un tant soit peu le contexte architectural désigné par le terme de *schola*, dans une inscription collégiale : il s'agit toujours d'aménagements assez modestes, comme ceux des associations funéraires, aux alentours de Rome, qui étaient avant tout destinés à leur permettre une forme de convivialité⁷⁶. De même, la *schola org[iophantarum]* (et certainement d'autres *scholae* mal identifiées, dont celles des *scabillarii* et des *naucularii*) occupe-t-elle un espace réduit sous les gradins de l'amphithéâtre flavien, à *Puteoli*⁷⁷. Il faut sans doute y voir un aménagement du deuxième siècle destiné à transformer des *tabernae* sous arcades en espaces de culte et de représentation pour les collèges, par le biais d'une redécoration des différentes pièces⁷⁸.

On trouve donc peu de correspondances assurées entre l'utilisation du terme *schola* dans un contexte collégial et des structures archéologiques bien identifiées. Si nous nous concentrons sur les rares inscriptions qui nous donnent des indications sur l'ordonnement architectural de ces *scholae* collégiales, nous pouvons également constater qu'elles semblent renvoyer à un édifice simple, qui pouvait être agrémenté d'autres éléments architecturaux.

75. *AE*, 1998, 282. Le texte de ce dossier est trop long pour être retranscrit dans ces notes.

76. Sur l'aménagement de ces espaces, voir N. TRAN, « *Collegius agellanus* : désignation collégiale et espace communautaire sur une épitaphe de l'*Ager Aequiculorum* », *CCG* 15, 2004, p. 129-132, et J.-M. FLAMBARD, « Eléments pour une approche funéraire de la mort dans les classes populaires du Haut-Empire. Analyse du budget de quelques collèges funéraires de Rome et d'Italie » dans F. HINARD éd., *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain*, Caen 1987, p. 209-244.

77. A. MAIURI, *Studi e ricerche sull'anfiteatro flavio puteolano*, Naples 1955, p. 42-54.

78. B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 374-378 (A 56).

Ainsi, à *Apulum*, en Dacie, entre 202 et 205, la *schola* du collège des *centonarii* était-elle surmontée d'un fronton (*scholam cum aetoma*)⁷⁹. D'autres *scholae* se voyaient adjoindre un *pronaos*, comme celle des dendrophores, à *Cemenelum*, peut-être au III^e siècle⁸⁰, tandis qu'une *schola* collégiale, à *Veii*, était accompagnée de portiques et de statues⁸¹. Certaines inscriptions évergétiques détaillent la décoration de ces *scholae* à l'aide de marbre, de statues en matériaux divers, de sièges, ou encore d'édicules⁸², mais rien qui n'implique que la *schola* en question soit autre chose qu'un édifice pourvu d'une salle unique.

En contexte collégial, nos sources semblent donc converger et désigner par le terme de *schola* un espace de réunion et/ou de représentation à caractère plus ou moins cultuel, ouvert ou plus souvent fermé, de dimensions très variables, allant d'une exèdre ou d'une *taberna* à de vastes pièces construites et aménagées à cet effet. Dans le cas de collèges, ce local pouvait certainement être intégré à un ensemble plus complexe, avec cour centrale, portique et dépendances, mais on peut penser que le terme de *schola* s'appliquait à la seule salle de réunion. Peut-être ce lieu où se concentrait l'essence même de la nature associative en est-il venu à désigner par synecdoque l'ensemble du complexe collégial, dans les villes où les collèges étaient économiquement assez puissants pour s'offrir de tels espaces de représentation ? Ce n'est pas impossible, mais l'on peut aussi penser qu'à l'instar des *scholae* en contexte militaire, celles des collèges civils pouvaient tout aussi bien être composées d'une seule salle isolée. De tels édifices collégiaux, relativement simples, ont bien été repérés par B. Bollmann en Italie⁸³, et je propose ailleurs d'identifier les *scholae* d'Avenches à de tels salles situées en bordure du forum, ou le long des voies d'accès amenant au centre civique. Le cas d'Avenches est particulièrement éclairant, parce que le même terme de *schola* y désigne à la fois une salle collégiale et des salles de représentation destinées à honorer certains notables et leurs familles. Il n'y a sans doute aucune raison de vouloir y reconnaître des édifices complexes à cour portiquée⁸⁴.

79. *CIL* III, 1174 (= *ILS*, 7255a ; I. PISO, *Inscriptions d'Apulum (inscriptions de la Dacie romaine – III 5)*, Paris 2001, n° 425) : (...) *coll(egium) centonarior(um) scholam cum aetoma / pecunia sua fecit (...)*.

80. *CIL* V, 7904. G. LAGUERRE, *Inscriptions antiques de Nice-Cimiez (Cemenelum, Ager Cemenelensis)*, Paris 1975, p. 115-118, n° 71 : *L(ucius) Bla(esius ?) Iunius Cornutus / magister coll(egii) dendrophorum aram et pauil/mentum scholae et pronauis de suo fecit (...)*.

81. *CIL* XI, 3810 : *[Cn(aei)us] Ca[esius] Athictu[s] nomine / [Caesia]e Sabinae sacer[dotis] For/[tunatae] Re[ducis] scholam co[llegi] / [---]ris Fortunae a solo [restitu]/[tam port]icibus et statu[s] ex[ornauit]?*.

82. Voir par exemple *CIL* VI, 103 (et p. 3755) (= *CIL* VI, 30692 ; *ILS*, 1879) ; *CIL* VI, 1936 (et p. 863 et 3820) (= *CIL* VI, 32306 ; *ILS*, 1929) ; *CIL* VI, 30945 ; *CIL* IX, 4112 (= *ILS*, 4381). Sur la décoration des édifices collégiaux italiens, voir B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 127-155.

83. B. BOLLMANN, *op. cit.*, p. 103-122.

84. B. GOFFAUX, « *Scholae* et espace civique... ».

6. – CONCLUSIONS

Entre l'école rhétorique ou philosophique et l'unité militaire de l'Antiquité tardive, le terme de *schola* a connu une fortune surprenante, qui ne va évidemment pas se démentir au Moyen Âge, quand la scolastique tentera de concilier philosophie antique et théologie chrétienne. Mais si nous nous limitons à son seul sens architectural, force est de constater que ses contours restent flous, et qu'il est sans doute un peu vain de chercher à établir une distinction trop nette entre les différents types de *scholae*, qui sont toutes caractérisées par un souci de convivialité et de visibilité sociale. En laissant de côté les aménagements de banquettes curvilignes, qui ne dépassent sans doute pas les premières décennies de notre ère, il semble qu'aux II^e et III^e siècles, la *schola* se conçoive avant tout comme un espace simple, d'aspect et de dimensions très variables, destiné à permettre la tenue de réunions, ou du moins à favoriser une certaine forme de sociabilité, tout en assurant dans la plupart des cas des fonctions de représentation, et éventuellement des fonctions culturelles, pour un groupe ou un individu⁸⁵. Que cette *schola* soit destinée à la réunion d'un collège ou à l'exhibition de statues, dans le portique d'Octavie ou autour du forum d'Avenches, n'influe sans doute pas de manière décisive sur sa forme architecturale, même si son aménagement s'adapte bien sûr à des logiques fonctionnelles différentes.

Néanmoins, dans le cas des collèges, il est peut-être plus prudent de se garder d'utiliser le terme de manière trop générale pour tous les édifices collégiaux, et *a fortiori* pour les ensembles complexes qui ont tant attiré l'attention des chercheurs au cours des dernières décennies, au point qu'ils semblent parfois être les seuls sièges collégiaux envisagés. Une telle généralisation tend à masquer une réalité collégiale sans doute beaucoup plus diverse, et à exagérer les capacités économiques d'associations qui regroupaient des individus de statuts variés, mais à la richesse souvent bien modeste⁸⁶. Toutes les villes n'étaient pas Ostie, et tous les collèges ne disposaient pas des mêmes moyens ou de patrons aussi puissants que les *fabri tignuarii* qui s'y réunissaient dans la somptueuse *Casa dei Triclini*. Accepter cette évidence, et n'associer le terme de *schola* qu'à la seule salle de réunion collégiale, éventuellement modeste et détachée de tout complexe architectural, permettra à n'en pas douter aux recherches futures de mieux cerner la singularité des collèges, et de préciser les contours des espaces de la vie collégiale dans toute leur diversité.

85. La fonction de représentation des *scholae* collégiales se conçoit d'autant mieux qu'elles sanctionnent souvent la place occupée par les collèges dans des hiérarchies municipales recomposées. À ce sujet, voir B. GOFFAUX, « *Schola*, collège et cité : à propos de *CIL XIV, 2634* », *RBPh* 86, 2008, p. 47-67.

86. N. TRAN, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules, sous le Haut-Empire*, Rome 2006, *passim*.